



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Liberté

Égalité

Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Service Transports**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG (A355)

Comité de suivi des engagements de l'État

19 novembre 2020

Ordre du jour

1 – Actualités du projet

2 – Retour sur les réunions des deux sous-commissions « Eau et milieux aquatiques » et « Espèces protégées et habitats »

3 – Point sur l'avancement des engagements de l'État

4 – Bilan

5 – Tour de table

Rappel sur le fonctionnement du comité de suivi

Un comité de suivi des engagements de l'État est prévu pour tous les grands projets, il est mis en place sous l'autorité du préfet, afin de veiller à la mise en œuvre et au suivi des engagements pris

- **En quoi consistent les engagements de l'État ?**
 - Engagements pris par l'État en matière d'environnement à l'issue de la procédure d'utilité publique
 - Engagements complétés par les prescriptions imposées aux concessionnaires lors des procédures réglementaires successives à l'issue de la DUP

- **Quel est l'objectif du dossier des engagements de l'État ?**
 - Informer le public et les différents acteurs concernés
 - Servir de base pour le contrôle

→ Ces engagements s'imposent aux concessionnaires

Rappel sur le fonctionnement du comité de suivi

Plus de précisions

Les arrêtés : publiés sur le site de la préfecture et au recueil des actes administratifs

Les engagements de l'État et leur suivi sont disponibles sur le site de la DREAL (Rubrique Transport Mobilité / Actualités) :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/a355-coutournement-ouest-de-strasbourg-r7051.html>

Ordre du jour

1 – Actualités du projet

2 – Retour sur les réunions des deux sous-commissions « Eau et milieux aquatiques » et « Espèces protégées et habitats »

3 – Point sur l'avancement des engagements de l'État

4 – Bilan

5 – Tour de table

Actualités

Une année dense en travaux mais une année perturbée par la crise COVID , notamment au printemps, et un arrêt de chantier pendant plusieurs semaines à compter de mi-mars et une reprise progressive fin avril / début mai.

Un calendrier recalé avec une mise en service prévisible début 2022.

Actualité travaux ARCOS



- Autoroute de **24 km** à 2x2 voies
- **2 échangeurs**: RN4 à Ittenheim et RD111 à Duttlenheim
- **2 raccordements autoroutiers** : A4 / A35 au nord et A352 / A35 au sud
- **2 viaducs** : Vendenheim (450 m) et Vallée de la Bruche (470 m)
- 47 continuités routières maintenues : RN, RD, voies communales et chemins agricoles
- **11 cours d'eau** franchis et **2 canaux**
- **1 section couverte** à Vendenheim (290 m)
- Aménagements complémentaires : un pôle multimodal, un péage et un centre d'exploitation, une aire de service
- **22 communes** concernées par le tracé

- **Terrassements grande masse**
- Fin des travaux **été 2020**

Echelon dans le déblais de Breuschwickersheim



- Parties supérieures de terrassement et couches de forme sont réalisés à **60%**

Traitement de la section courante



RD228 - PSP 1428 - Hurtigheim



■ Travaux longitudinaux :

- Les travaux d'**assainissement** sont réalisés à **40%**
- La pose de la **multitubulaire** est avancée à **40%**

Multitubulaire



Assainissement

■ Ouvrages d'Art courants :

- **94%** des ouvrages courants sont démarrés soit 46 / 49
- **86 %** des ouvrages courants sont terminés en gros œuvre soit 42 / 49



Kolbsenbach– OHA 1989 –Pfettisheim



RD 228 – PSP 1428 - Hurtigheim



▪ **Ouvrages d'Art non courant :**

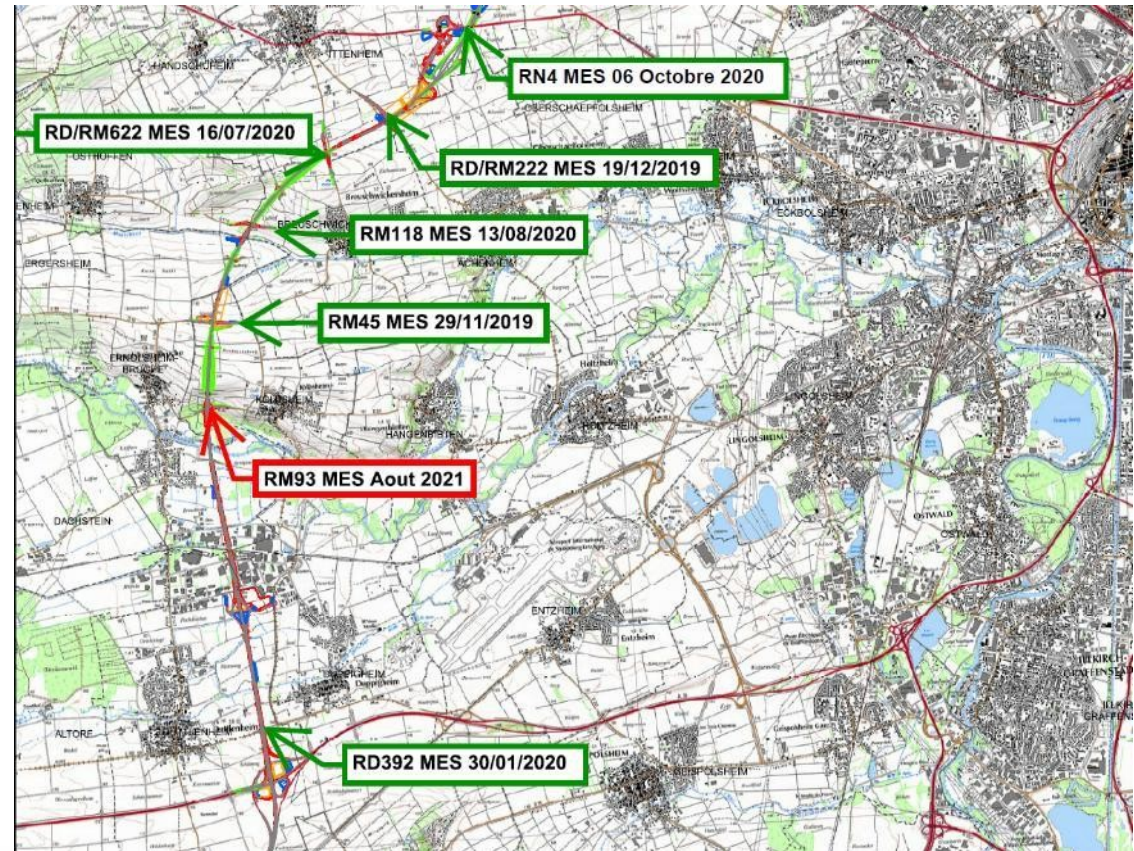
- Viaduc de la Bruche : charpente **75%**, lançage **50%**, tablier **0%**, équipements **0%**
- Tranchée couverte de Vendenheim : Génie civil **95%**, équipement **0%**
- Viaduc de Vendenheim : charpente **100%**, lançage **100%**, tablier **70%**, équipements **0%**



- **Enrobés :**
 - 6 Novembre 2020, mise en œuvre des **premiers enrobés** sur la section courante.

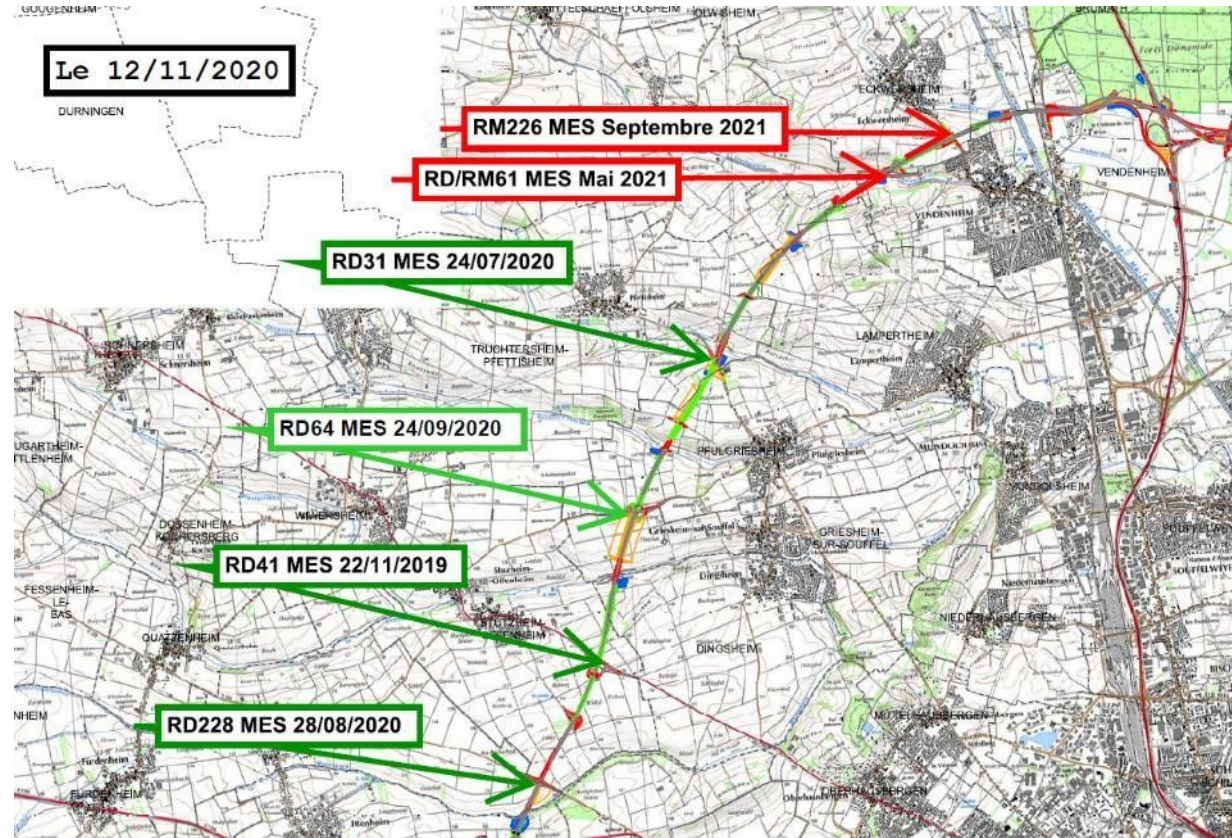


- **Rétablissement
voies / sud RN4 :**
- 6 RN/RD/RM remises en circulation.
- **RM93 fermée.**



■ Rétablissements voiries / nord RN4 :

- 4 RD/RM remises en circulation.
- **RM61 fermée.**
- **RM226 déviée.**



Actualité travaux SANEF

État d'avancement du chantier Sanef raccordement en cours de construction à Brumath et Vendenheim



État d'avancement du chantier

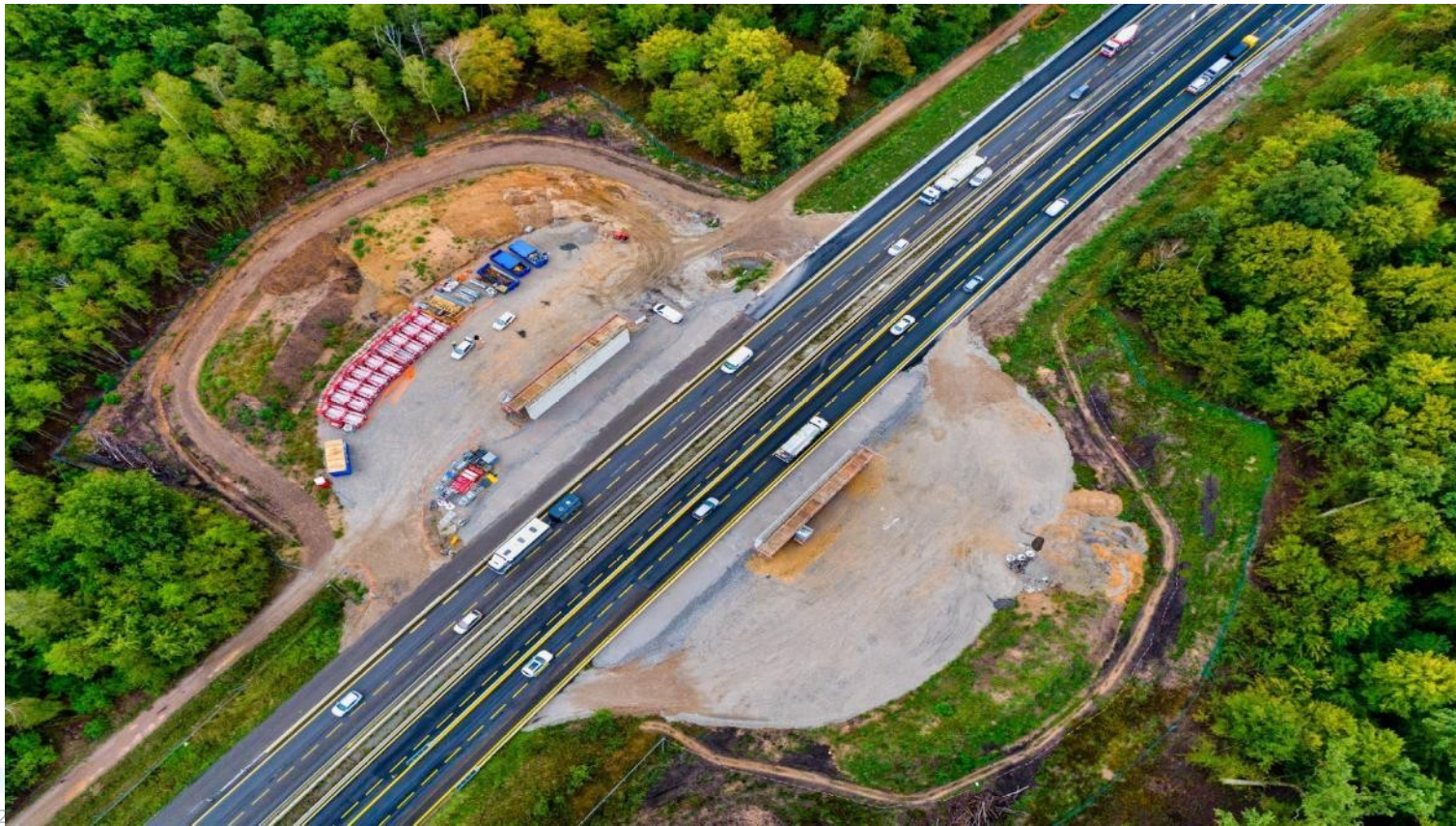
Fin août 2020 : ouverture du nouveau tracé d'A4 vers Strasbourg



État d'avancement du chantier – fin août 2020



État d'avancement du chantier : emprise écopont sur A4



État d'avancement du chantier bassin traitement A4 + raccordement A355



État d'avancement des travaux menés par Sanef

Depuis les précédents comités tenus en 2019:

- La bretelle A4 nord-sud a été mise en exploitation fin août 2020
- Les 2 nouveaux bassins de traitement sont terminés
- Les travaux de génie civil sont terminés
- Les terrassements se termineront fin 2020
- Les clôtures définitives sont en cours d'installation
- L'écopont du Krittwald sur A4 est en chantier depuis mi-2020 et sera achevé début 2021

Ordre du jour

1 – Actualités du projet

2 – Retour sur les réunions des deux sous-commissions « Eau et milieux aquatiques » et « Espèces protégées et habitats »

3 – Point sur l'avancement des engagements de l'État

4 – Bilan

5 – Tour de table

Retour sur les deux sous-commissions (enjeux eau et espèces protégées)

Rappel : le rôle des deux sous-commissions

- L'existence des commissions est prévue par l'article 8.5 de l'arrêté d'autorisation environnementale modifié du 30 août 2018 (Loi eau et espèces protégées – ARCOS), l'article 5.2 de l'arrêté de dérogation espèces du 29 août 2018 (SANEF) et l'article 7.4 de l'arrêté loi sur l'eau du 30/8/2018 (SANEF)
- Les commissions visent à assurer :
 - Le suivi technique des prescriptions des arrêtés modifiés du 29 et du 30 août 2018 et en particulier de la séquence Éviter, Réduire, Compenser
 - Le partage de l'information sur la prise en compte des enjeux eau et espèces protégées avec les acteurs locaux concernés

Les sujets présentés en sous-commission

Rappel du **projet**

Présentation des **évolutions des arrêtés**

Retour sur les **Porter à connaissance** déposés par ARCOS depuis la dernière commission

Présentation par ARCOS et SANEF de l'**avancement de la mise en œuvre des mesures** d'évitement, de réduction et de compensation

Contrôle des prescriptions par les services de l'Etat

Evolution des arrêtés

ARCOS

- AP et AM travaux préparatoires de janvier 2017 (modifiés)
- AP DAU signé le 30/08/2018
- AP modificatif du 18/10/18 relatif aux piézomètres
- AP modificatif du 17/12/18 relatif à la justification de la raison impérative d'intérêt public majeur
- AP modificatif du 24/05/2019 relatif aux emprises
- **AP modificatif du 18/09/2019 relatif à la pente des dépôts**
- **AP modificatif du 11/10/2019 relatif aux zones de dépôts définitifs restituables au monde agricole, à l'évolution des déblais au droit de l'échangeur Sud**
- **PAC relatif au dimensionnement des bassins et à l'actualisation des mesures compensatoires**

Evolution des arrêtés

SANEF

- AP et AM espèces du 29/08/2018
- AP eau du 30/08/2018
- AP modificatif du 20/12/2018 relatif à la justification de la raison impérative d'intérêt public majeur
- AM modificatif du 24/01/2019 relatif à la justification de la raison impérative d'intérêt public majeur

Retour sur le porter à connaissance - ARCOS

PAC modificatif relatif au dimensionnement des bassins et à l'actualisation des mesures compensatoires

Ce PAC traite de :

- la modification des caractéristiques géométriques des bassins d'assainissement
- la modification des compensations hydrauliques
- la modification des surfaces des sites compensatoires
- des besoins compensatoires supplémentaires

Retour sur le porter à connaissance - ARCOS

Modification des caractéristiques géométriques des bassins d'assainissement

- L'autorisation unique impose la non -aggravation de la situation à l'aval en cas d'événement pluvieux centennal (70mm en 6h)
- Dimensionnement systématique à l'occurrence 20 ans au lieu de 10 ans

Modification des compensations hydrauliques

- Les compensations de débordements générés par l'événement pluvieux centennal sont gérées par :
 - La capacité de stockage disponible dans les ZCH
 - La capacité de stockage des modules écologiques

Retour sur le porter à connaissance - ARCOS

Modification des surfaces des sites compensatoires et des actions proposées

- **Justification des modifications :**
 - Utilisation des données cadastrales et non plus des données cartographiques,
 - Réalisation d'études complémentaires (état initial, plan de gestion)
 - Modification des Zones de Compensation Hydrauliques
 - Concertation avec le propriétaire ou l'exploitant
- **Sites In-situ (mesures compensatoires le long du tracé)**
 - Augmentation des surfaces par rapport à l'arrêté du 30/08/2020
- **Sites Ex-situ**
 - 2 sites abandonnés
 - 3 périmètres modifiés
 - 1 nouveau site

Retour sur le porter à connaissance - ARCOS

Modification des surfaces des sites compensatoires et des actions proposées

- **Evolution des actions**, quelques exemples :
 - Adaptation périmètre îlots de senescence
 - Nécessité d’approfondir des mares
 - Ajout d’une mare
- **Modification des Zones de Compensation Hydrauliques dans la plaine de la Bruche (pb foncières)**
 - Suppression d’une ZCH et d’une partie d’une autre ZCH
 - Modification du périmètre de deux ZCH
 - Ajout de deux ZCH
 - Ajout d’une ZCH temporaire de substitution

Retour sur le porter à connaissance - ARCOS

Réponse au besoin compensatoire supplémentaire

- **La modification de la géométrie des bassins entraîne de nouveaux impacts**
 - Pas de changements pour 19 esp/groupes d'espèces
 - Impact temporaire devient un impact permanent pour 6 esp/groupes d'esp
 - Impact permanent devient un impact temporaire pour 2 groupes d'esp
 - Augmentation impact temporaire et impact permanent pour 1 esp
- **Calcul des nouveaux besoins compensatoires pour 9 espèces**
 - Négligeable pour 6 espèces (besoin <0,02ha)
 - Besoin pour 3 espèces
 - **Crapaud vert : + 0,15 % (0,23ha)**
 - **Avifaune des milieux ouverts : +0,07 % (0,08ha)**
 - **Hamster : +0,18 % (0,89ha)**

Les sites compensatoires in-situ et ex-situ répondent à la dette compensatoire

Contrôles par les services de l'Etat

Contrôles **administratifs** réalisés sous l'autorité du Préfet (DDT / DREAL)

Contrôles **judiciaires** réalisés sous l'autorité du Procureur (OFB)

Objectif : contrôle du respect des prescriptions des arrêtés délivrés

- Bonne mise en œuvre des prescriptions : résultat conforme
- Ajustement nécessaire des mesures, manquement : suite en terme de police (RMA, AP mise en demeure)

Type de contrôles :

- jusqu'à l'an dernier, les contrôles concernaient principalement la gestion du chantier et les mesures d'évitement et de réduction
- depuis, contrôle des mesures compensatoires



Contrôles par les services de l'Etat

ARCOS

17/06/2019 : Mesures compensatoires – sites 12 et 14 (DDT/DREAL)

27/02/2020 : Chantier (Cours d'eau : bras d'Altorf, Muhlbach d'Osthoffen, Leisbach, et Bassins d'assainissement) et mesures compensatoires ex-situ -sites 10 et 22 (DDT)

12/05/2020 : Travaux en cours d'eau (le Kolbsenbach) & Chantier (DDT)

18/06/2020 : Mesures compensatoires – site 5, et suivi chantier (croisement RN4) (DREAL)

22/06 et 29/07/2020 : Mesures compensatoires intensives Hamster (DREAL)

18/09/2020 : Chantier et Mesures compensatoires – site 7 (OFB)

14/10/2020 : Travaux en cours d'eau (Muelhbach d'Ostoffen et Musaubach) (DDT)

SANEF

25/08/2020 : chantier (DDT/DREAL)

Contrôles par les services de l'Etat

Conclusions

- **6 contrôles conformes** avec quelques prescriptions :
 - Création d'ouvertures dans le merlon sur le site 14 pour ne pas faire obstacle aux crues
 - Reprise des filets de mise en défens
 - Mise en place de treillis coco sur toutes les surfaces susceptibles d'engendrer des départs de fine, boudin de filtration en aval, surveillance en cas de pluie, pour certains cours d'eau
- **1 contrôle non conforme** → RMA :
 - Mesures intensives Hamster : Absence de 3 cultures différentes sur certaines bandes, Absence de bandes non récoltées, Non respect de la largeur des bandes
 - 40 ha de mesure intensive réalisés en avance, analyse en cours des suites
- **1 contrôle non conforme à la date du contrôle**, possibilité de réaliser les mesures jusque fin de l'année – site 7
 - Finalisation des mares, création d'une prairie maigre de fauche, augmentation longueur de plantation de ripisylve, ...

Questions / Réponses

La mise en oeuvre des mesures ERC n'a pas soulevé de difficultés ou remarques particulières

Avancement de la mesure compensatoire MC4 – Boisement compensatoire (SANEF) ?

- Analyse en cours des différentes possibilités, réunion à venir courant novembre
- Obligation d'équivalence avec la mesure prescrite
 - les services analyserons les propositions sous cet angle.

Nécessite de maintien d'une clôture herbagère le long du COS ?

- Oui pour matérialiser la limite du futur domaine autoroutier. Si des éléments du paysages permettent de matérialiser cette limite, la clôture herbagère peut être enlevée (à étudier)

Exemples de mises en œuvre de mesures ERC par les deux concessionnaires

SANEF

Rappel de la démarche ERC

Mesures d'évitement	
ME1	Décisions d'évitement au stade des études amont du projet
ME2	Dérogation au rayon de courbure pour diminuer l'emprise du projet
Mesures de réduction	
MR1	Calendrier des travaux adapté aux périodes sensibles pour la faune
MR2	Mise en œuvre et suivi d'un système de management environnemental en phase travaux
MR3	Respect de l'emprise stricte du projet
MR4	Maintien de l'alimentation en eau de la zone humide enclavée
MR5	Réduction de l'impact lié aux pistes de chantier en zone humide (temporaire)
MR6	Limiter le risque de mortalité des chiroptères lors des abattages
MR7	Recherche et sauvetage des amphibiens et reptiles en phase chantier
MR8	Des clôtures adaptées pour réduire le risque de mortalité en exploitation
MR9	Clôtures rapprochées des voies pour redonner les emprises à la faune
MR10	Reconstitution des lisières
MR11	Réalisation d'un écopont sur l'autoroute A4
MR12	Réalisation d'écoducs sous le raccordement A4/A355
Mesures de compensation	
MC1	Conversion d'un peuplement semencier de Prunus serotina en lande humide rase
MC2	Création d'un îlot de sénescence
MC3	Mise en place d'un réseau d'Arbres Réservoirs de Biodiversité [ARB]
MC4	Boisement compensatoire
MC5	Création et restauration de mares pour les amphibiens
MC6	Conversion d'une pessière dense en habitat forestier humide
Mesures d'accompagnement	
MA1	Suivi des espèces invasives
MA2	Restauration du caractère humide des habitats forestiers
MA3	Suivi scientifique

Mesure de réduction MR1 : Adaptation du calendrier de travaux

Depuis juin 2019

- . Abattage des arbres dans les zones de forte concentration d'arbres favorables aux chiroptères :
 - Du 2 au 4 septembre 2019
 - Respect du protocole d'abattage avec notamment un contrôle préalable par écologie (MR6)
- . Les abattages d'arbres sont terminés



Mesure de réduction MR11 : Construction de l'écopont du Krittwald

Depuis juin 2019

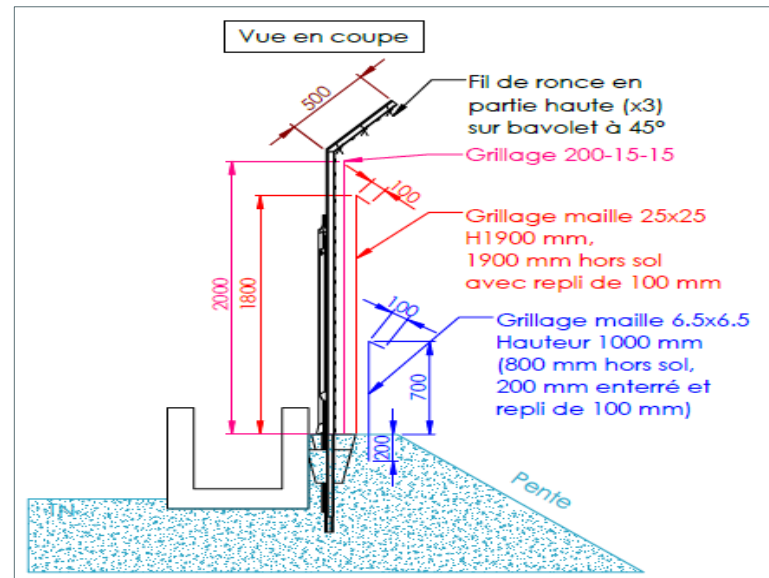
- Chantier de passage à faune en cours (depuis mi 2020)



Mesure de réduction MR8 et MR9 : Clôtures définitives

Depuis juin 2019

- Clôtures rapprochées des voies (MR9)
- Typologie des clôtures adaptées à la faune



Mesure de réduction MR12 : Écoducs sous A4-A355

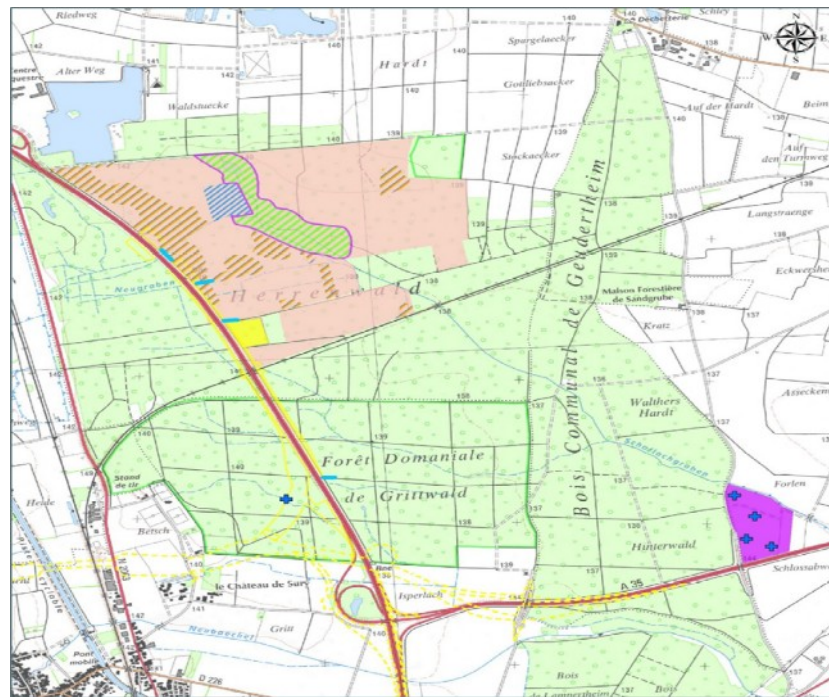
Depuis juin 2019

- Les 11 Passages Petite Faune sont installés sous la liaison A4-COS
- Des murets en pied de talus permettent de guider la faune vers ces passages



Mesures compensatoires

- MC1 – Conversion d'un peuplement semencier de *Prunus serotina* en lande humide rase (4,6ha)
- MC2 – Création d'un îlot de sénescence (17,6ha)
- MC3 – Mise en place d'un réseau d'Arbres Réservoirs de Biodiversité
- MC4 – Boisement compensatoire (13ha)
- MC5 – Création et restauration de mares pour les amphibiens
- MC6 – Conversion d'une pessière dense en habitat forestier humide (3ha)



Avancement des mesures compensatoires

Depuis juin 2019

- Mesures en forêt du Herrenwald
 - Signature d'une convention entre Sanef et la ville de Strasbourg (février 2020)
 - Inscription de l'ORE au livre foncier
 - Échanges sur
 - planification de la suite des mesures compensatoires
 - Adaptation et gestion « terrain » de leur mise en œuvre
- Mesure de reboisement (13ha)
 - Mise en œuvre dans le cadre de l'AFAP et des libérations foncières liées

Mesure compensatoire MC5 : Restauration et création des mares

Depuis juin 2019

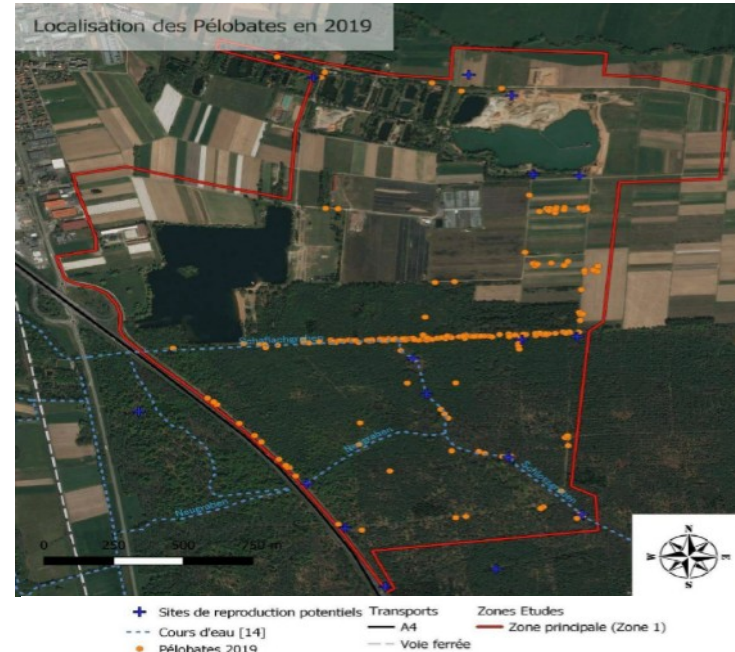
- 3 mares restaurées dans la forêt du Herrenwald
- 1 mare créée à proximité de l'infrastructure créée



Mesure d'accompagnement MA3 : Suivi scientifique : thèse Pélobate brun

Depuis juin 2019

- Soutenance de stage (Master II à l'université de Paris Sud Saclay en Biodiversité écologie évolution, mention conservation) :
 - Intitulé : « La prise en compte de deux espèces d'amphibiens menacés dans des projets d'aménagements » (Pélobate brun et Crapaud vert)
 - 247 observations de Pélobates brun (213 individus différents) ont été réalisées dans le secteur d'étude au cours du stage
- Lancement d'une thèse depuis mars 2020 :
 - Direction de thèse : OGE et le CEFE-CNRS
 - Sujet de la thèse : la viabilité des populations de Pélobate brun



Suites à venir

Hiver 2020/21

- Poursuite des mesures en forêt du Herrenwald
- Interventions de restauration forestière (cf. engagements de l'Etat)

Puis

- Poursuite mesure MC 6 (conversion pessière en habitat humide) : plantation
- Poursuite coupes pour lutte contre Prunus Serotina (MC1)
- Préparation reboisements (MC4)
- Suivis écologiques

ARCOS



Ouvrages de transparence (130 au total)

3	Éco-ponts
51	PPF spécifiques
42	PPF mixtes
20	PGF mixtes
2	PGF Grand Hamster
9	Bioducs
2	Viaducs
1	Tranchée couverte

Adapter la fréquence à la sensibilité du milieu

1. Mettre à profit toutes les interruptions des longs déblais
2. Comptabiliser les ouvrages mixtes hydrauliques / petite faune hors d'eau a minima la moitié du temps
3. Compléter le maillage au moyen de buses et dalots secs

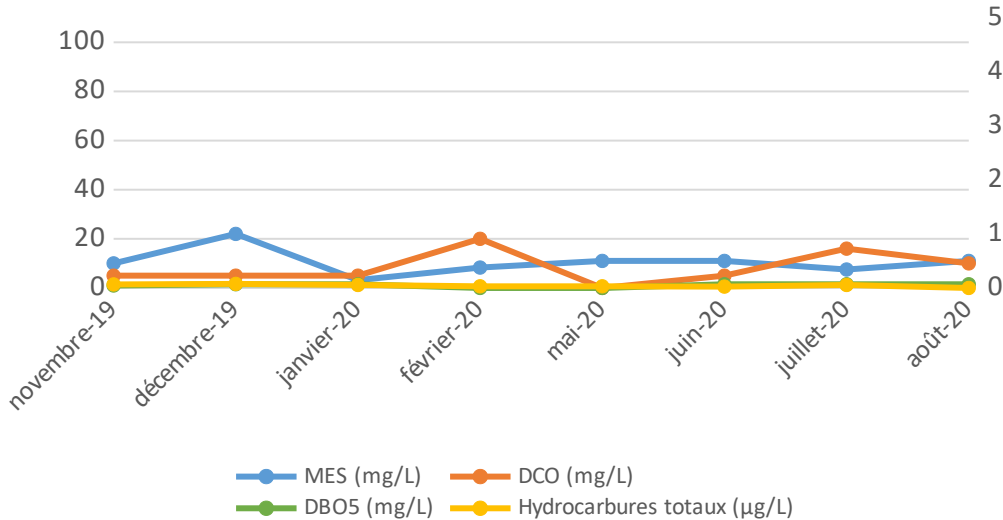
- **Mise en défens** des sites à enjeux à proximité du chantier (zones humides, Gagée Velue, hamster commun, amphibiens...)
- **Dépôts temporaires** en dehors des zones à enjeux écologiques, préservées par les travaux
- Emprise des déboisements réduite de **1,5 ha** principalement dans la vallée de la Bruche et la ripisylve du Bras d'Altorf.
- Poursuite des opérations de **capture-relâchers** (Hamster, amphibiens, larves Agrion de Mercure, pêches de sauvegarde piscicoles)



Qualité des eaux :

- 13 cours d'eau
- Suivi mensuel depuis avril 2018

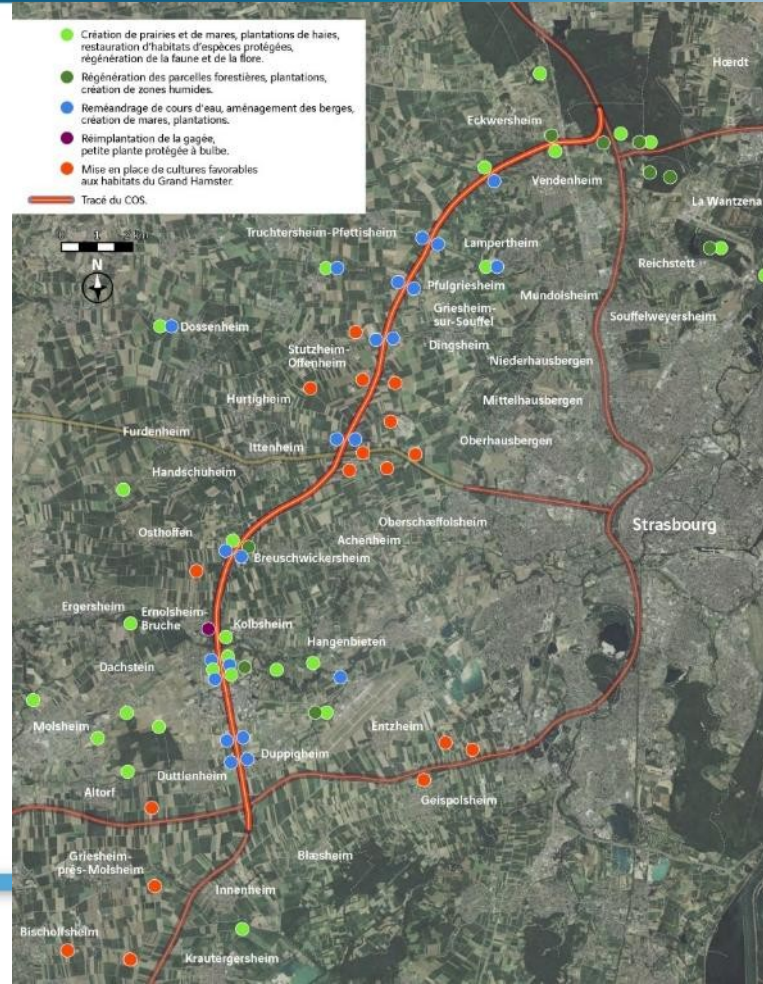
Qualité de l'eau du Bras d'Altorf



Assainissement provisoire :

- Dimensionnement pour une période de retour de 1 à 5 ans selon la sensibilité du milieu et la durée d'utilisation du bassin provisoire.





■ Les mesures compensatoires :

- Sur l'**habitat** => mises en cultures favorables (intensives, très intensives et extensives)
- Sur les **individus** => lâchers d'individus

■ Lâchers d'individus :

- Lâchers réalisés : **490 hamsters**
 - Juin 2017 : 1 lâcher (**70** hamsters)
 - Juillet 2018 : 2 lâchers (**120** hamsters)
 - Juin 2019 : 2 lâchers (**120** hamsters)
 - Juin 2020 : 3 lâchers (**180** hamsters)
- Septembre 2020 : **65 terriers actifs** sur les parcelles de lâchers



Lâcher de hamsters



■ Thèses Hamster :

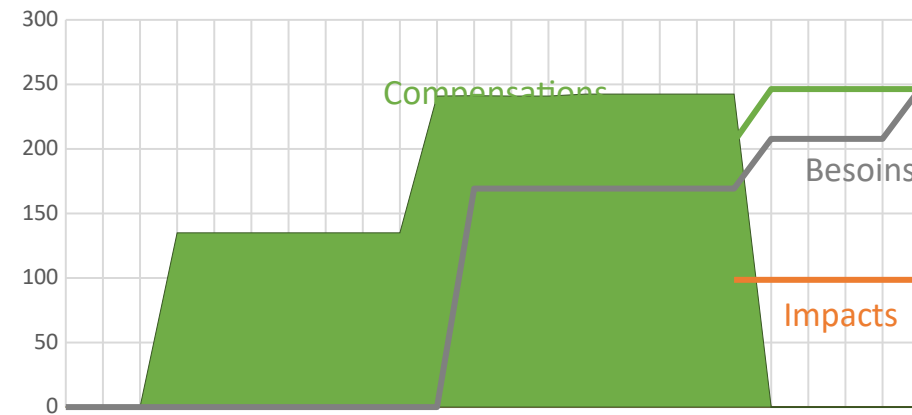
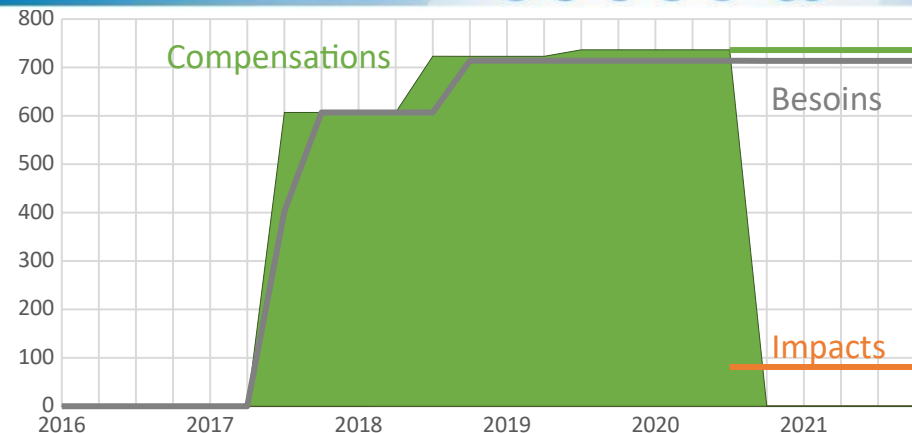
- **2 thèses** encadrées par le CNRS, recherches scientifiques sur la biologie et les habitats du Hamster

■ Mesures collectives extensives :

- Compensation des **impacts temporaires**
- 736 ha engagés en ZPS nord
- **+100 %** des besoins

■ Mesures collectives et individuelles intensives et très intensives :

- Compensation des **impacts définitifs**
- 243 ha engagés en ZPS nord, centre et sud
- **+100%** des besoins (85% à terme)



▪ A ce jour :

- Mesures compensatoires démarrées sur l'ensemble des sites ex-situ (7 en cours, 26 terminés)
 - **80 ha** d'ensemencement réalisés
 - **90 ha** de bois restaurés (coupe de bois morts, débroussaillage ...)
 - **7 500 m²** de mares réalisées
 - **1 680 ml** de cours d'eau reméandrés (site ex situ)



Site 6 à
Osthoffen



Site 34 à Bischoffsheim



Site 24 à La Robertsau



Site 12 à Kolbsheim



Site 10 à Schnersheim

▪ **Milieux compensés :**

Milieux prairiaux ; milieux boisés ; mégaphorbiaies et roselières ; zones humides.

▪ **Travaux réalisés :**

- 📄 Restauration et amélioration d'une parcelle **prairiale**
- 📄 Nettoyage de la **chênaie**
- 📄 Coupe des jeunes **peupliers**
- 📄 Rajeunissement des **lisières** forestières
- 📄 Elimination du **robinier**
- 📄 Lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**
- 📄 Réhabilitation d'une **dépression humide**

Dépression humide



Lisière



Prairie



▪ Milieux compensés :

Crapaud vert ; Milieux Prairiaux ; Mégaphorbiaies et roselières ; mares, fossés bocagers et forestiers ; zone humide.

▪ Travaux réalisés :

- Remodelage de la berge du ruisseau
- Conversion de cultures en une prairie
- Lutte contre les espèces exotiques
- Créations de mares



Prairie

Mare



Remodelage



Têtard



Ordre du jour

1 – Actualités du projet

2 – Retour sur les réunions des deux sous-commissions « Eau et milieux aquatiques » et « Espèces protégées et habitats »

3 – Point sur l'avancement des engagements de l'État

4 – Bilan

5 – Tour de table

Point sur l'avancement des engagements de l'État

Diffusion du tableau des engagements de l'État complété avec l'état d'avancement des mesures à ce jour

- l'avancement des travaux et notamment la réalisation des ouvrages d'art et des rétablissements de routes départementales a permis de finaliser quelques engagements relatifs à ces thématiques : par ex l'engagement n°67 pour les routes départementales ou encore les engagements n°74 et 75 relatifs au rétablissements des pistes cyclables (le long du canal de la Marne au Rhin ou encore dans la vallée de la Bruche)
- toutes les fouilles archéologiques sont également achevées à cette date (engagement n°70) et le travail d'études post-fouilles est en cours

La validation des engagements relatifs au milieu naturels fait l'objet d'un contrôle du CEREMA et le tableau joint tient compte de ce contrôle.

Ordre du jour

1 – Actualités du projet

2 – Retour sur les réunions des deux sous-commissions « Eau et milieux aquatiques » et « Espèces protégées et habitats »

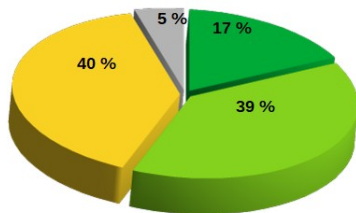
3 – Point sur l'avancement des engagements de l'État

4 – Bilan

5 – Tour de table

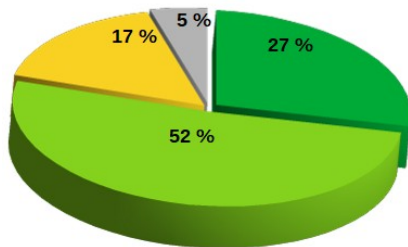
Bilan ARCOS

Rappel de la situation en juillet 2019 :



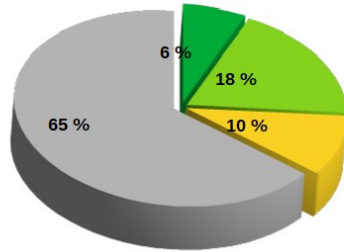
- Engagement réalisé
- Engagement en cours
- Engagements à réaliser
- Sans objet

Situation à fin octobre 2020 :



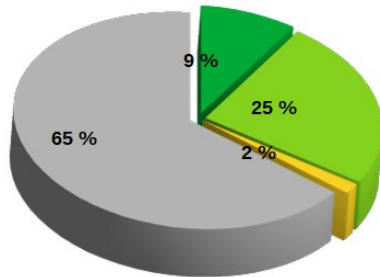
Bilan SANEF

Rappel de la situation en juillet 2019 :



- Engagement réalisé
- Engagement en cours
- Engagements à réaliser
- Sans objet

Situation à fin octobre 2020 :



Bilan global

- Les deux concessionnaires ont à ce jour réalisé **plus 25 % des engagements** qui s'imposent à eux ;
- Les engagements réalisés ou en cours représentent près de **80 % pour ARCOS** et plus de **90 % pour SANEF**
- Depuis juillet 2019, les travaux ont bien progressé et les engagements réalisés ne concernent plus seulement des dossiers réglementaires ou des études mais également des mesures plus concrètes comme la réalisation d'ouvrages hydrauliques, le rétablissement de pistes cyclables ou encore la mise en œuvre des mesures de réductions d'impact pour le grand hamster
- Les engagements restant à réaliser concernent généralement des mesures ne pouvant être mises en œuvre qu'en période d'exploitation de l'autoroute ou encore les plantations qui ne peuvent être mises en œuvre qu'à la fin des travaux dans un secteur donné

Merci pour votre attention